



Conseil économique et social

Distr. générale
9 février 2007
Français
Original : anglais

Forum des Nations Unies sur les forêts

Septième session

New York, 16-27 avril 2007

Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

**Renforcement de la coopération et de la coordination
des politiques et des programmes, et notamment
nouvelles directives au Partenariat
de collaboration sur les forêts**

Renforcement de la coopération et de la coordination des politiques et des programmes

Note du Secrétariat

Résumé

La présente note a été établie pour faciliter les délibérations tenues par les États membres du Forum sur les forêts au cours de la présente session sur le renforcement de la coopération et de la coordination des politiques et des programmes aux fins de la réalisation des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts énoncés dans la résolution 2006/49 du Conseil économique et social, et de l'application de l'instrument juridique non contraignant sur les forêts, dont la teneur sera discutée au cours de la session.

Elle décrit un certain nombre d'activités entreprises depuis les cinquième et sixième sessions du Forum en vue de renforcer la coopération et la coordination des politiques et des programmes entre les organismes, institutions et instruments internationaux et régionaux ayant trait aux forêts. Elle donne également un aperçu des sujets qui seront peut-être demain des problèmes et les opportunités à exploiter, et suggère quelques questions qui méritent d'être examinées par le Forum.

* E/CN.18/2007/1.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–5	3
II. Coopération entre les organismes des Nations Unies et coordination de leurs politiques et programmes	6–23	3
III. Instruments internationaux et organisations internationales en rapport avec le secteur des forêts	24–28	8
IV. Coopération avec les organisations internationales compétentes	29–35	9
V. Participation des parties prenantes	36	11
VI. Initiatives à l'appui du Forum menées par des pays et par des organisations	37–39	12
VII. Avancées réalisées dans le cadre des partenariats et des processus sur les forêts	40–54	12
VIII. Questions appelant un examen plus approfondi	55–63	16

I. Introduction

1. L'une des principales fonctions du Forum des Nations Unies sur les forêts et de l'Arrangement international sur les forêts est d'améliorer la coopération et la coordination des politiques et des programmes forestiers entre les organismes, institutions et instruments internationaux et régionaux ayant trait aux forêts, et de contribuer à créer des synergies entre eux, en particulier pour ce qui est de la coordination des donateurs (voir résolutions 2000/35 et 2006/16 du Conseil économique et social).

2. Dans sa résolution 2006/49, le Conseil économique et social a consacré toute une section à la question du renforcement de la coopération et de la coordination des politiques et des programmes. La résolution énonce un certain nombre de principes et d'orientations à l'intention des pays, du Partenariat de collaboration sur les forêts, ainsi que des accords, instruments et processus multilatéraux et des organes des Nations Unies, en vue d'atteindre les objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et de resserrer leur collaboration avec le Forum et son secrétariat.

3. C'est pourquoi dans le nouveau programme de travail pluriannuel du Forum, il faut maintenir l'accent sur le renforcement de la coopération, si l'on veut que les objectifs d'ensemble relatifs aux forêts énoncés dans la résolution 2006/49 soient atteints et renforcer la contribution des forêts à la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelle internationale et aux objectifs du Millénaire pour le développement. De plus, la teneur de l'instrument juridique non contraignant concernant tous les types de forêts, qui doit être adopté à la septième session du Forum, ne pourra être établie que grâce à une meilleure coopération avec les instruments et processus existant aux niveaux régional et mondial.

4. Toujours dans la même résolution, le Conseil a engagé les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts à renforcer leur collaboration et leur coordination pour les questions forestières afin de progresser vers une gestion durable des forêts à tous les niveaux. L'application des dispositions relatives au financement des organismes d'exécution requiert également des membres du Partenariat une meilleure coopération et une meilleure coordination sous la direction du Forum.

5. La présente note a trois objectifs : décrire certaines des activités entreprises depuis les cinquième et sixième sessions du Forum en vue de renforcer la coopération et la coordination des politiques et programmes forestiers entre les organismes, institutions et instruments internationaux et régionaux pertinents; signaler ce qui pourrait être demain un problème ou une opportunité à saisir; et proposer quelques sujets de réflexion.

II. Coopération entre les organismes des Nations Unies et coordination de leurs politiques et programmes

A. Conseil économique et social et Assemblée générale

6. La réforme en cours à l'Organisation des Nations Unies, qui vise à améliorer la coordination et la cohésion à l'échelle du système, aura probablement une incidence sur le fonctionnement des différents organes de l'Organisation, dont le

Forum. Dans sa résolution 61/16 sur le renforcement du Conseil économique et social, l'Assemblée générale a décidé que le Conseil devrait procéder à un examen annuel de fond au niveau ministériel dans le cadre de son débat de haut niveau et l'a prié d'envisager de lancer, pendant le débat de haut niveau de sa session de fond de 2007, un forum pour la coopération en matière de développement pour la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire. Ces nouvelles tâches assignées au Conseil concernent plus immédiatement et directement les commissions techniques et le Forum du point de vue de leur contribution aux travaux du Conseil.

7. Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur le programme de travail du Forum pour la période 2007-2015 (E/CN.18/2007/2), ces changements vont permettre au Forum de mieux intégrer ses travaux dans des initiatives de développement de portée plus générale, conformément à ses nouvelles fonctions. Il lui faudra resserrer sa coordination, sa coopération et son association avec les autres commissions techniques et les commissions régionales pour pouvoir contribuer davantage aux travaux du Conseil. À cet égard, on trouvera à la section VII de la présente note quelques points qui méritent d'être examinés plus avant.

8. En 2006, le secrétariat du Forum a contribué de façon importante aux préparatifs du débat de haut niveau du Conseil portant sur la création, aux niveaux national et international, d'un environnement qui se prête à un plein-emploi productif et à un travail décent pour tous, et sur son impact sur le développement durable. Il a aidé à l'élaboration du rapport du Secrétaire général sur la question en mettant en évidence les relations d'interdépendance entre la gestion durable des forêts, l'emploi et le développement rural. Il a également contribué aux préparatifs de la session en travaillant avec le Bureau international du Travail, le Fonds international de développement agricole (FIDA), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et d'autres à l'organisation d'une table ronde sur l'emploi et le développement rural.

B. Suite donnée à la Déclaration du Millénaire

9. La Déclaration du Millénaire (résolution 55/2 de l'Assemblée générale) demeure le cadre orientant l'activité de l'ONU et de ses États Membres. L'importance des forêts est bien mise en avant dans la Déclaration et les objectifs du Millénaire pour le développement. La proportion des zones forestières constitue un indicateur (n° 25) permettant de suivre la réalisation de l'objectif 7 (Assurer un environnement durable). Le secrétariat du Forum prend activement part aux travaux du Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement¹, une structure interinstitutions chargée de suivre ce qui a été fait et d'en faire rapport, ce qui l'a amené à collaborer avec divers organismes, fonds et programmes des Nations Unies.

10. Renforcer la contribution des forêts à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement est l'une des trois nouvelles fonctions principales assignées au Forum en 2006. Par ailleurs, un accord portant sur quatre des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts énumère les domaines prioritaires aux niveaux

¹ Pour le projet d'indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement, voir <<http://mdgs.un.org/unsd/mdg>>.

national et mondial. Pris ensemble, les objectifs du Millénaire pour le développement et les objectifs d'ensemble relatifs aux forêts offrent au Forum, aux États Membres et à d'autres organismes internationaux des bases sur lesquelles fonder leur activité.

C. Commissions techniques du Conseil économique et social et commissions régionales

11. L'interaction avec d'autres commissions techniques et organes de l'ONU, notamment la Commission du développement durable et les commissions régionales, revêt de plus en plus d'importance pour le Forum et son secrétariat. Les États Membres ont de leur côté engagé les commissions régionales à participer et à contribuer davantage aux travaux du Forum.

12. En décembre 2005, le secrétariat du Forum a organisé un atelier interrégional sur la coopération régionale pour l'intégration de la foresterie dans les initiatives de développement de portée plus générale, avec la participation des secrétariats des commissions régionales et d'autres organismes et institutions des Nations Unies, comme la FAO et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Cet atelier était principalement destiné à étudier comment les commissions régionales pouvaient contribuer aux travaux du Forum et comment donner une dimension régionale au futur programme de travail du Forum. Les participants ont étudié comment inscrire la problématique des forêts dans les initiatives de développement plus générales et les moyens de renforcer la coopération et la coordination entre les niveaux mondial et régional, ainsi que les tâches et le type de contribution que les commissions régionales et d'autres organes ou institutions régionaux pouvaient assumer à cet égard.

13. L'atelier a donné lieu aux conclusions suivantes : les commissions régionales sont tout à fait aptes à s'occuper de toutes les questions touchant à la politique forestière au niveau des régions; elles doivent élaborer des stratégies pour que les pays intègrent la gestion durable des forêts dans leurs programmes de développement économique; elles peuvent élaborer des programmes avec la FAO (ce qui ne se produit jusqu'à présent qu'en Europe, pour des raisons historiques); elles doivent collaborer plus étroitement avec les organismes d'exécution comme la FAO, le PNUE et d'autres pour éviter les chevauchements d'activités; leur participation sans réserve aux travaux du Forum est indispensable; et il importe, pour attirer l'attention sur les forêts et leurs liens avec d'autres domaines de développement, qu'elles utilisent les systèmes de diffusion des résultats qui existent déjà comme ceux de la Commission du développement durable, notamment l'examen de l'application régionale.

D. Activité menée par le secrétariat du Forum au sein du Département des affaires économiques et sociales

Fonctions générales en tant que division du Département des affaires économiques et sociales

14. Le secrétariat du Forum participe activement aux travaux du Département des affaires économiques et sociales. Il contribue tous les ans à l'établissement du rapport de synthèse du Secrétaire général sur les travaux des commissions techniques du Conseil économique et social, en fournissant des informations sur celles des orientations recommandées par le Forum qui ont un rapport avec les thèmes examinés par le Conseil.

Équipe spéciale sur la prévention des conflits, la consolidation de la paix et le développement

15. Le secrétariat du Forum a activement contribué aux travaux de l'équipe spéciale sur la prévention des conflits, de la consolidation de la paix et du développement, qui relève du Département des affaires économiques et sociales, et qui a été chargée d'élaborer, en collaboration avec d'autres organes des Nations Unies, un plan visant à rattacher les questions socioéconomiques à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix. Depuis 2005, le secrétariat du Forum prend part à ses travaux, notamment en intervenant dans les débats portant sur la gestion des ressources naturelles et des forêts dans les zones de conflit et dans le cadre de la consolidation de la paix.

Instance permanente sur les questions autochtones

16. Les secrétariats du Forum sur les forêts et de l'Instance permanente sur les questions autochtones ont maintenu des relations de travail étroites. La participation active des présidents de chacun de ces organes aux travaux de l'autre a grandement favorisé la compréhension mutuelle et la coopération entre les deux. Les groupes autochtones jouent un rôle important dans les dialogues multipartites du Forum sur les forêts. Le secrétariat du Forum a contribué directement à l'élaboration du Plan d'action pour la deuxième Décennie internationale des populations autochtones (2005-2015) et y apportera d'autres éléments encore, une fois que le Forum aura arrêté son programme de travail pluriannuel au cours de la présente session.

Année internationale des forêts

17. Proclamée par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/193, l'Année internationale des forêts (2011) va nécessiter un travail important de la part du secrétariat du Forum, chargé de coordonner toutes les activités ayant un rapport avec l'événement. Elle offrira un moyen exceptionnel de promouvoir la gestion durable des forêts dans le monde en faisant comprendre la contribution des forêts à tous les aspects du développement. Ce sera l'occasion de proclamer notre communauté de vues et de préoccupations au sujet des forêts et de leur importance dans la vie de tous les jours.

18. Le secrétariat aura à coordonner la planification et l'élaboration des activités en y associant les gouvernements, les institutions membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et d'autres organismes, processus et partenariats

internationaux, régionaux, sous-régionaux et nationaux sur les forêts. À cette fin, il conviendrait que cette question figure dans le prochain programme de travail pluriannuel du Forum.

E. Coopération régionale

19. Ces dernières années, le Forum a attaché de plus en plus d'importance à la coopération régionale; son secrétariat a, de son côté, resserré ses liens avec les organismes et organes régionaux et, dans beaucoup de ses activités, a fait appel à leur savoir et à leurs réseaux pour renforcer la coopération en matière de gestion durable des forêts.

20. Lors de la séance plénière tenue par le Forum au cours de sa cinquième session, une table ronde sur la gestion durable des forêts compte tenu des réalités de la région de l'Asie et du Pacifique a été organisée, marquant la fin d'une série de réunions régionales dont la première avait eu lieu en 2003 et montrant la nécessité d'intégrer l'expérience sous-régionale et régionale dans les travaux futurs.

21. Comme indiqué au paragraphe 12 ci-dessus, en décembre 2005 le secrétariat du Forum a organisé un atelier interrégional sur la coopération régionale pour l'intégration de la foresterie dans les initiatives de développement générales, avec la participation des commissions régionales et d'autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Il a consulté plusieurs commissions régionales sur les questions forestières dans l'optique des objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres activités, dont l'utilisation des ressources naturelles, la gouvernance, les énergies renouvelables et le développement durable.

22. Trois réunions sur des questions régionales se sont tenues en marge de la troisième session : la première a été organisée par le secrétariat du Forum et portait sur les conclusions de l'atelier interrégional consacré à la coopération régionale pour l'intégration de la foresterie dans les initiatives de développement de portée plus générale; la deuxième a été organisée par l'Agence allemande de coopération technique, avec des exposés présentés par la Corporation nationale des forêts du Chili, le Comité paysan de l'Altiplano et l'Organisation du Traité de coopération amazonienne sur le dialogue, l'interaction et la collaboration à l'intérieur de chaque groupe et entre les groupes dans le cadre de l'initiative Puembo II; et la troisième a été organisée par la Commission des forêts d'Afrique centrale pour exposer son action et les besoins les plus urgents de ses pays membres.

23. En 2006, le secrétariat du Forum a participé à pratiquement toutes les réunions des commissions régionales des forêts de la FAO, au cours desquelles la question de l'application des propositions d'action du Groupe/Forum intergouvernemental sur les forêts a été examinée plus avant. Toutes les commissions ont estimé qu'il fallait donner une dimension régionale au futur programme de travail du Forum. Elles ont également préconisé une coopération, une interaction et un dialogue plus dynamiques entre les mécanismes régionaux et le Forum, et ont recommandé d'étudier comment le Comité des forêts pourrait permettre à la FAO et à ses commissions régionales des forêts de contribuer davantage aux travaux du Forum et de le mettre au fait des priorités régionales.

III. Instruments internationaux et organisations internationales en rapport avec le secteur des forêts

Coordination avec les conventions découlant de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement

Convention sur la diversité biologique

24. À sa huitième session, qui s'est tenue en 2006 à Curitiba (Brésil), la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a adopté plusieurs décisions définissant plus précisément l'orientation de son Programme de travail élargi sur la diversité biologique des forêts et fixant de nouveaux buts en matière d'application, concernant notamment les zones protégées et les zones fragiles, la conservation de la diversité génétique et des connaissances traditionnelles sur les forêts, les incidences du commerce international et l'adaptation aux changements climatiques. Les Parties se sont également félicitées de la collaboration menée et des efforts produits pour harmoniser l'établissement des rapports. Le secrétariat du Forum a participé à une réunion du Groupe d'experts sur le transfert de technologie et sur la coopération scientifique et technique, au cours de laquelle plusieurs questions ont été étudiées, notamment la création d'un centre d'échange; la liaison de la coopération avec la formulation de politiques; les enjeux à surmonter lors de l'évaluation de la valeur de la diversité biologique; l'importance d'une évaluation précise des besoins; et le renforcement de la recherche et du développement nationaux.

Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

25. À sa septième session, tenue en 2005, la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification a reconnu l'importance de la gestion durable des forêts pour prévenir la désertification et a encouragé les pays à promouvoir la gestion durable des forêts, qui contribue efficacement à la réalisation des objectifs de la Convention sur la lutte contre la désertification et de ceux d'autres conventions. Le secrétariat de la Convention a été encouragé à continuer de participer aux sessions du Forum et à œuvrer pour établir de nouvelles initiatives conjointes avec les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts.

Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

26. À la onzième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui a eu lieu en même temps que la première session de la Conférence des Parties agissant comme Réunion des Parties au Protocole de Kyoto, tenue en 2005, plusieurs Parties, dont la Bolivie, le Costa Rica et la Papouasie-Nouvelle-Guinée, ont proposé de créer des moyens susceptibles d'encourager la réduction des émissions provenant de la déforestation. Cette proposition visait à renforcer les encouragements fournis aux activités de boisement et de reboisement au titre du mécanisme pour un développement propre par des incitations financières à la gestion durable des forêts et à la réduction de la déforestation. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique a décidé

de continuer d'étudier cette proposition pendant une période de deux ans. Les résultats de ce processus seront soumis à la treizième Conférence des Parties, qui se tiendra en Asie en même temps que la quatrième évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, ainsi que la clôture d'un dialogue de deux ans sur les engagements futurs.

27. Pour permettre un débat plus approfondi, le secrétariat de la Convention-cadre a organisé un atelier sur la réduction des émissions liées à la déforestation dans les pays en développement, auquel le secrétariat du Forum et plusieurs autres membres du Partenariat de collaboration sur les forêts ont participé. Un deuxième atelier aura lieu en mars 2007.

28. Le débat sur les causes sous-jacentes de la déforestation et les mesures de lutte contre la déforestation qui a été mené lors de cet atelier a établi un lien solide entre les travaux du secrétariat de la Convention-cadre et la tâche principale du Forum. Il faudrait que le Forum continue d'étudier les mesures qui renforcent ces effets de synergie.

IV. Coopération avec les organisations internationales compétentes

A. Partenariat de collaboration sur les forêts

29. Le Partenariat de collaboration sur les forêts a apporté une contribution importante aux arrangements internationaux sur les forêts en fournissant un appui concret aux travaux du Forum des Nations Unies sur les forêts et en renforçant la coopération et la coordination entre les membres du Partenariat, notamment par des initiatives conjointes concernant les forêts. Les membres du Partenariat ont mené plusieurs initiatives en 2006, dont une qui visait à présenter aux instances internationales des résultats scientifiques utiles à la définition des politiques.

30. Le Forum donne des orientations au Partenariat mais chacun des membres de cette entité y participe à titre volontaire et suit les directives de son organe directeur, à qui il rend compte. Plusieurs des organes directeurs des membres du Partenariat souhaitent que la coopération avec le Forum soit renforcée. Le rapport sur le Cadre 2007 du Partenariat de collaboration sur les forêts (E/CN.18/2007/6) présente une évaluation des progrès réalisés par le Partenariat, met en lumière les initiatives conjointes entreprises par ses membres et décrit d'autres activités de collaboration entreprises pour promouvoir une gestion durable des forêts dans le monde.

31. Les organes directeurs de plusieurs membres du Partenariat ont approuvé les objectifs d'ensemble relatifs aux forêts, adoptés par le Conseil économique et social dans sa résolution 2006/49, et ont encouragé leurs secrétariats à continuer de participer activement au Partenariat. Les domaines dans lesquels les organisations sont encouragées à poursuivre leurs travaux sont, notamment, l'harmonisation de l'établissement des rapports, la mise en commun de l'information et la promotion de la gestion durable des forêts aux niveaux régional et national.

B. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

32. L'étroite collaboration entre l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et ses commissions régionales des forêts procure une liaison importante entre les décisions prises au niveau intergouvernemental et la mise en œuvre entreprise aux échelons national et régional et facilite la surveillance, la description et l'évaluation des progrès réalisés. À sa cent trente et unième session, qui s'est déroulée à Rome en 2006, le Conseil de la FAO a recommandé la poursuite de la collaboration avec le secrétariat du Forum et les autres membres du Partenariat, conformément aux dispositions de la résolution 61/193 de l'Assemblée générale, afin d'assurer le succès de l'Année internationale des forêts. Le secrétariat du Forum participe activement aux travaux menés par le Département des forêts et par les commissions régionales de la FAO et considère comme importante cette collaboration qui permet de faire connaître les décisions adoptées par le Forum aux décideurs et aux professionnels dont l'action a des effets sur le terrain. Il a également participé à la consultation d'experts Kotka V tenue en Finlande du 12 au 16 juin 2006, dont les participants ont formulé des directives à l'intention de la FAO en vue de l'évaluation des ressources forestières mondiales de 2010.

C. Organisation internationale des bois tropicaux

33. Un nouvel Accord international sur les bois tropicaux a été adopté en 2006 et son entrée en vigueur doit avoir lieu d'ici à 2008. À l'instar des précédents accords, il a été négocié comme un accord de produit sous les auspices de la CNUCED et il est juridiquement contraignant. Cet accord aura une durée supérieure à celle des précédents, qui était de 10 ans, ce qui améliorera la stabilité et la continuité. Il maintient l'équilibre entre le développement et la protection de l'environnement mais s'étend à des questions prioritaires et nouvelles telles que l'application des lois sur les forêts, l'exploitation illicite des forêts et le commerce auquel elle donne lieu, la lutte contre la pauvreté, la certification, les produits forestiers non ligneux, les services écologiques et les populations autochtones et locales qui dépendent de la forêt. Le secrétariat du Forum suit de très près les travaux de l'Organisation internationale des bois tropicaux.

D. Union internationale des instituts de recherches forestières

34. Le secrétariat du Forum étudie activement, avec l'Union internationale des instituts de recherches forestières (IUFRO), les moyens de diffuser plus largement connaissances et conseils scientifiques à l'échelon international afin de faciliter la prise de décisions judicieuses et de contribuer à l'application des politiques. En 2006, elle a dirigé, en association avec d'autres membres du Partenariat, l'Initiative sur la science et la technologie, qui devrait fournir des connaissances scientifiques pertinentes pour la formulation de politiques aux processus intergouvernementaux portant sur des questions qui comptent pour eux. Le Service mondial d'information forestière est un portail Internet permettant à ses utilisateurs d'accéder à des données mondiales sur les forêts, qui contient un navigateur et un moteur de

recherche de métadonnées. Les données sont recueillies grâce aux accords conclus avec de nombreux organismes travaillant dans le secteur forestier, ce qui permet à ces organismes de diffuser l'information plus largement. Chef de file de cette initiative, l'Union collabore étroitement avec le secrétariat du Forum et avec d'autres partenaires. Le secrétariat est également membre des comités directeurs de l'Initiative sur la science et la technologie et du Service mondial d'information forestière.

E. Programme des Nations Unies pour l'environnement

35. Le secrétariat du Forum travaille en étroite collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement et les organisations partenaires à la préparation du rapport sur l'avenir de l'environnement mondial (GEO-4), qui paraîtra en 2007. Ce rapport et ses précédentes éditions décrivent l'état de l'environnement au niveau mondial et donnent l'alerte sur les nouveaux problèmes écologiques de portée mondiale. Le secrétariat du Forum a apporté sa contribution au chapitre 3 du rapport – sur les sols, et plus particulièrement des sections sur les forêts et sur l'utilisation des sols. Il participe également en tant membre au Groupe consultatif de haut niveau GEO-4, qui donne au PNUE des conseils stratégiques sur la collaboration entreprise lors de l'élaboration du rapport, notamment le dialogue et l'engagement stratégique, ainsi que la préparation d'un résumé à l'intention des décideurs. Le PNUE a également lancé une campagne mondiale intitulée : « Plant for the Planet: Billion Tree Campaign », dont l'objectif est de planter au moins un milliard d'arbres en 2006.

V. Participation des parties prenantes

36. La participation des parties prenantes aux travaux du Forum des Nations Unies sur les forêts reste importante. En 2005 et 2006, le secrétariat du Forum a organisé régulièrement des consultations avec les coordonnateurs des grands groupes, notamment afin de préparer la présente session. À la sixième session du Forum, les représentants des grands groupes ont présenté leurs points de vue lors d'une table ronde qui avait pour thème la contribution de la société civile à la gestion durable des forêts – de l'élaboration des politiques à leur application. Ils ont également participé quant au fond aux travaux menés par le groupe spécial d'experts pour l'instrument juridiquement non contraignant sur tous les types de forêts en décembre 2006 et à l'initiative lancée par l'Indonésie en février 2007 sur le programme de travail pluriannuel du Forum. Ils ont préparé pour la présente session des documents de synthèse présentant leur avis et leurs préoccupations, qui sont publiés en tant qu'additifs à la note du Secrétariat sur le dialogue multipartite (E/CN.18/2007/4). Un esprit de collaboration et de partenariat de plus en plus fort règne entre les différents groupes, les organisations de grands groupes continuant de chercher comment exploiter les points forts et les ressources de chacun d'entre eux.

VI. Initiatives à l'appui du Forum menées par des pays et par des organisations

37. Il est admis que les initiatives menées par les pays et par les organisations sont une partie essentielle des travaux du Forum. En rapport avec différents thèmes de son programme de travail pluriannuel, elles permettent aux experts d'étudier ces questions avant chaque session. Les ateliers et les réunions d'experts sur des thèmes de plus en plus variés organisés dans le monde ont également joué un rôle important pour ce qui est de faire connaître les travaux du Forum, de provoquer une prise de conscience des problèmes liés aux forêts et de susciter des discussions. Le secrétariat a apporté une contribution et fourni des avis à toutes ces initiatives qui ont enrichi les travaux du Forum d'avis techniques présentés dans des rapports diffusés lors de ses sessions.

38. Par exemple, la réunion internationale d'experts consacrée à la recherche d'un accord sur les forêts, tenue à Berlin du 16 au 18 novembre 2005, visait à dégager des éléments sur lesquels fonder l'adoption de décisions éclairées à la sixième session du Forum et a permis d'étudier plus en détail certains principes et idées figurant dans le projet de texte issu de la cinquième session du Forum.

39. La réunion organisée en février 2007 en Indonésie à l'initiative de ce pays et consacrée au prochain programme de travail pluriannuel du Forum, qui court jusqu'en 2015, permet aux pays participants de procéder à des échanges de vues et d'entamer un débat informel sur cette question avant le début de la session du Forum.

VII. Avancées réalisées dans le cadre des partenariats et des processus sur les forêts

40. Plusieurs mécanismes régionaux et internationaux se rapportant à la gestion durable des forêts selon les priorités de chaque région ont été mis en place. Les progrès réalisés concernant l'adoption de critères et d'indicateurs de gestion durable des forêts, l'application des lois sur les forêts, la gouvernance et la lutte contre le commerce international illégal des produits forestiers ont montré comment il est possible de constituer des réseaux et des partenariats au sein des régions et entre les mécanismes en vue de tirer parti de l'expérience acquise dans différentes régions du monde. Tout en entretenant un dialogue actif avec eux, le Forum a appuyé ces partenariats, notamment le Partenariat asiatique pour les forêts, le Partenariat pour les forêts du bassin du Congo, plusieurs mécanismes portant sur la législation et la gouvernance dans le domaine des forêts, le Réseau international des forêts modèles, la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe, le Processus de Montréal, le Traité en vue de la coopération amazonienne et le Processus de Téhéran relatif aux pays à faible couvert forestier, ainsi que d'autres mécanismes régionaux relatifs à l'établissement de critères et d'indicateurs. Certains de ces partenariats et mécanismes sont brièvement décrits ci-après.

A. Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe

41. Les participants à la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe ont régulièrement mentionné les progrès et les avantages obtenus grâce à une coopération et une coordination plus efficaces avec diverses organisations dans la mise en œuvre de sous-programmes dans la région. Le renforcement de la coopération dans le cadre de la Conférence a aussi facilité le dialogue et l'échange d'informations sur les tendances nouvelles comme, par exemple, la dendroénergie et les changements climatiques.

42. Le secrétariat du Forum collabore activement avec la Conférence. Cet échange devrait s'intensifier à la faveur des nouvelles dispositions énoncées dans la résolution 2006/49 du Conseil économique et social relative à la coopération aux fins d'une gestion durable des forêts au niveau régional. La coopération régionale et la manière dont la Conférence peut contribuer à faciliter la mise en œuvre au niveau régional des accords mondiaux ont été au centre des débats.

B. Partenariat asiatique pour les forêts

43. En 2005, le Partenariat asiatique pour les forêts, dont le secrétariat du Forum est un membre fondateur, a décidé de constituer un comité directeur en vue de remplacer l'ancien système de partenaires clefs, qui devrait être composé de représentants du Japon, de l'Indonésie, du Centre pour la recherche forestière internationale, de Nature Conservancy et du secrétariat du Forum. Le Partenariat est actuellement en train d'évaluer les résultats obtenus au cours de ces cinq dernières années, depuis sa création en 2002. Le secrétariat du Forum participe à cette évaluation. Les contacts entre les deux organes se sont développés et, grâce aux nouvelles possibilités envisagées dans la résolution 2006/49, le Partenariat devrait jouer un rôle croissant dans la suite qui sera donnée aux décisions convenues à l'échelle internationale.

C. Partenariat pour les forêts du bassin du Congo

44. Le Partenariat pour les forêts du bassin du Congo a été créé en 2002 en vue de promouvoir le développement économique, de lutter contre la pauvreté, d'améliorer la gouvernance et de mieux préserver les ressources naturelles dans la région. Depuis sa création, d'autres gouvernements et organisations non gouvernementales ont adhéré au Partenariat, qui vise avant tout à améliorer la communication entre ses membres et à faciliter la coordination entre les projets, les programmes et les politiques adoptés par ses membres. En 2006, le Partenariat a publié un *Rapport sur les forêts du bassin du Congo*, qui présente des données de base sur la région et doit servir d'instrument de coordination pour le Partenariat. Le secrétariat du Forum a pris activement part à l'action menée par le Partenariat.

D. Réseau international des forêts modèles

45. Sur la base des recommandations faites lors de son forum mondial en 2005 et des activités entreprises dans le cadre du Réseau régional des forêts modèles pour

l'Amérique latine et les Caraïbes, le Réseau international des forêts modèles a lancé une consultation mondiale en vue d'élaborer un cadre de principes, de caractéristiques et d'indicateurs à l'échelle, en fonction duquel il définira les critères d'adhésion au Réseau et aidera les candidats à se conformer à ces critères. Un cadre convenu à l'échelle mondiale devrait être mis au point en 2007. Le Réseau élabore en outre un plan stratégique à l'intention du Réseau régional des forêts modèles pour l'Asie, et une consultation finale a été prévue en janvier 2007, à Bangkok, en vue de parachever ce plan. Le bureau régional pour l'Asie et le Pacifique de la FAO a contribué à cette initiative, et une étude de la situation en ce qui concerne la gestion durable des forêts d'Asie sera utilisée dans le prochain rapport de la FAO consacré à la situation des forêts.

E. Mécanismes relatifs à l'application des lois et à la gouvernance dans le domaine des forêts, ainsi qu'au commerce international illégal des produits forestiers

46. Le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable prévoit d'« engager des actions immédiates, avec le soutien de la communauté internationale, pour faire appliquer les lois nationales sur les forêts et lutter contre le commerce international illégal des produits forestiers, y compris des ressources forestières biologiques, et fournir les capacités humaines et institutionnelles nécessaires à la mise en œuvre des lois nationales en la matière ». Plusieurs mécanismes internationaux et régionaux portent sur l'application des lois sur les forêts, la gouvernance et le commerce dans le secteur forestier, et le secrétariat du Forum continue de participer activement à ces partenariats et ces processus.

47. L'initiative « Législation forestière et gouvernance », qui a été lancée grâce à l'aide de la Banque mondiale et d'autres organisations internationales, d'organismes donateurs et de gouvernements, continue de progresser. Sa composante pour l'Asie de l'Est a organisé une série de rencontres et d'ateliers régionaux sur des questions telles que la législation douanière, la transparence dans le secteur forestier, et la lutte contre le blanchiment d'argent, y compris les enquêtes et les poursuites. Lors de la deuxième réunion de l'équipe spéciale et du groupe consultatif de l'initiative pour l'Asie tenue en mars 2006, il est clairement apparu qu'il y avait une implication plus forte des pays de la région qui ont décidé de constituer un comité directeur régional chargé de préparer la prochaine réunion ministérielle.

48. Les membres de la Commission des forêts d'Afrique centrale élaborent actuellement des plans d'action nationaux en vue d'inscrire au programme de travail de la Commission des questions liées à l'initiative.

49. La composante de l'initiative pour l'Europe et l'Amérique du Nord a organisé une réunion ministérielle à Saint-Petersbourg (Fédération de Russie) en novembre 2005. La Déclaration de Saint-Petersbourg adoptée à cette occasion et à laquelle tous les membres de l'Union européenne ont depuis souscrit, énonce des dispositions à prendre aux niveaux national et international et souligne la nécessité d'engager une réforme de la législation et des politiques relatives au secteur forestier pour assurer que les forêts sont gérées de manière écologiquement viable, que l'on encourage une industrie forestière responsable et que les populations rurales pauvres ne sont pas pénalisées pour leur exploitation des ressources

provenant de la forêt. Un atelier pour l'Europe et l'Amérique du Nord a été organisé en Turquie, en mai 2006, en vue de discuter plus avant de la mise en œuvre des accords figurant dans la Déclaration de Saint-Petersbourg.

50. Le Forum examine depuis longtemps les problèmes liés à la législation forestière et à la gouvernance, qui figurent en tête de liste de ses priorités et, dans sa résolution 2006/49, le Conseil économique et social a demandé aux pays de mettre au point et d'exécuter des stratégies, des plans et des programmes nationaux afin d'atteindre les objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et de promouvoir une gestion durable des forêts, notamment en favorisant l'application des lois forestières et de la gouvernance aux niveaux national, sous-national, régional et sous-régional afin de lutter contre les pratiques illicites conformément à leur législation nationale et contre le commerce illégal de produits forestiers.

F. Processus de Téhéran

51. Le secrétariat des pays à faible couvert forestier élabore actuellement un plan d'action au titre du Processus de Téhéran afin de renforcer les capacités de ces pays et de promouvoir l'intégration des questions relatives à la foresterie et aux forêts dans les programmes de développement nationaux.

G. Mécanismes d'établissement de critères et indicateurs

52. À l'heure actuelle, les principaux mécanismes internationaux d'établissement de critères et indicateurs, à savoir l'Organisation africaine du bois, l'Initiative pour la forêt sèche en Asie, l'Initiative pour la zone aride d'Afrique, l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), l'Initiative de Lepaterique (Amérique centrale), le Processus de Montréal, le Processus du Proche-Orient, la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe et la Proposition de Tarapoto regroupent 149 pays qui représentent 85 % des forêts de la planète. Ces mécanismes ont joué un rôle primordial dans la définition d'une compréhension commune de ce qui constitue une gestion durable des forêts et collaborent de plus en plus étroitement. Le Processus de Montréal, l'Organisation internationale des bois tropicaux, la FAO, la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe, la Commission économique pour l'Europe et le Forest Service des États-Unis ont organisé en juin 2006 en Pologne un atelier, en réponse aux appels répétés en faveur d'un renforcement et d'une amélioration de la coopération entre les mécanismes lancés par les participants aux conférences internationales d'experts consacrées à ces questions.

H. Partenariat mondial pour la restauration des paysages forestiers

53. Lancé en mars 2003, ce partenariat comprend actuellement plus de 25 membres et parrains, dont 9 membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, plusieurs gouvernements et organismes gouvernementaux, des organisations non gouvernementales, des groupes locaux et un nombre croissant d'entreprises. Le secrétariat du Forum en est membre depuis sa création. En 2006, l'Union mondiale pour la conservation de la nature et de ses ressources et l'Organisation

internationale des bois tropicaux ont collaboré à l'organisation de neuf ateliers qui se sont respectivement tenus au Cameroun, en Côte d'Ivoire, au Ghana, au Guatemala, au Guyana, en Inde, au Mexique, au Myanmar et aux Philippines.

I. Commission des forêts d'Afrique centrale

54. La Commission des forêts d'Afrique centrale vise à faciliter l'amélioration de la gestion et la conservation des forêts des pays d'Afrique centrale. Elle a été chargée par les chefs d'État de la sous-région de coordonner toutes les activités et politiques relatives à la gestion des forêts et des savanes. Le Traité portant création de la Commission a été adopté par les chefs d'État des pays d'Afrique centrale au Sommet de Brazzaville qui s'est tenu en février 2005. Le secrétariat du Forum collabore étroitement avec le secrétariat de la Commission en vue de faciliter l'échange d'informations, y compris en participant à des réunions et des manifestations.

VIII. Questions appelant un examen plus approfondi

55. Les nouvelles modalités de travail du Forum des Nations Unies sur les forêts et la révision des modalités de travail du Conseil économique et social nécessiteront une plus grande interaction et un développement des échanges d'idées avec les organes, les mécanismes et les processus régionaux et sous-régionaux, ainsi qu'avec les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, dans le cadre de l'action menée par le Forum.

56. Les pays souhaiteront peut-être étudier comment le Forum pourrait contribuer aussi efficacement que possible aux examens annuels au niveau ministériel et aux débats biennaux du Conseil sur la coopération au développement dans le cadre de son programme de travail pluriannuel.

57. Les pays souhaiteront peut-être aussi inscrire au nouveau programme de travail pluriannuel des activités se rapportant à l'Année internationale des forêts.

58. En examinant les liens entre les travaux du Forum et ceux de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, les pays souhaiteront peut-être étudier des moyens d'améliorer et de renforcer les synergies et les liens entre leurs activités.

59. En examinant les liens aux niveaux régional et sous-régional, les pays souhaiteront peut-être prier le Secrétaire général :

a) De continuer d'examiner les liens entre les forêts et les objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, lors de réunions régionales en rapport avec ces questions, y compris les réunions régionales de mise en œuvre, dans le contexte d'un développement économique, social et environnemental durable;

b) De faciliter l'intégration des questions liées aux forêts dans les travaux des commissions régionales et de favoriser une collaboration et une coopération plus étroites avec d'autres organismes et mécanismes régionaux et internationaux, tels que les organes conventionnels régionaux, les commissions régionales des forêts de la FAO et les banques régionales de développement.

60. Lorsqu'il définira plus avant la composante régionale de ses travaux, le Forum souhaitera peut-être prier le Secrétaire général de préparer, en coopération avec les partenaires régionaux, un rapport sur les moyens de renforcer l'efficacité de la collaboration entre les organisations, les partenariats et les mécanismes régionaux, en vue de la huitième session.

61. Les pays souhaiteront peut-être envisager des dispositions concrètes afin d'étudier les moyens de renforcer l'enseignement et la recherche-développement dans le domaine forestier, dans le cadre du nouveau programme de travail pluriannuel du Forum.

62. Eu égard à la résolution 2006/49 du Conseil économique et social, le Forum souhaitera peut-être fournir de nouvelles orientations et prier le Secrétaire général :

a) De faciliter la mise en œuvre des propositions d'action du Groupe intergouvernemental/Forum intergouvernemental sur les forêts en lançant, dans le cadre du programme de travail pluriannuel du Forum et en collaboration avec d'autres membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, un projet destiné à regrouper ces propositions et à en simplifier la formulation, en tenant compte des travaux actuels;

b) D'établir un lien étroit entre le secrétariat du Forum et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, ainsi que d'autres partenaires mondiaux et régionaux afin de renforcer l'enseignement et la recherche-développement dans le domaine forestier grâce aux réseaux mondiaux, régionaux et sous-régionaux;

c) De mettre à profit et d'améliorer, en coopération avec d'autres membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, les activités visant à promouvoir les échanges de données d'expérience sur la gestion et les bonnes pratiques forestières.

63. Le Forum souhaitera peut-être fournir d'autres orientations à l'appui de l'action menée par le Partenariat de collaboration sur les forêts, et lui demander :

a) D'incorporer les décisions prises par le Forum aux programmes et mécanismes financiers de ses organisations membres, en particulier en renforçant l'appui aux actions et aux programmes nationaux visant à assurer une gestion durable des forêts, et à inscrire les questions se rapportant aux forêts dans les programmes nationaux de développement et les stratégies nationales de réduction de la pauvreté;

b) De coordonner la mise au point d'indicateurs propres à évaluer et suivre les progrès en vue de la réalisation du quatrième objectif d'ensemble sur les forêts relatif aux ressources financières;

c) De continuer d'aider le secrétariat du Forum à analyser la capacité relative de différents moyens financiers de mise en œuvre, et notamment des mécanismes financiers novateurs, à assurer une gestion durable des forêts.